

Écueils dans la gouvernance administrative du Programme de désarmement au Nord-Kivu

MUHINDO BAYIBIKA Gervais*

Résumé

La présente étude circonscrit les écueils de la gouvernance administrative du programme de désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu. Elle présente cinq facteurs de la gouvernance administrative qui expliquent l'échec du programme de désarmement des GAN dans la Province du Nord-Kivu et 70% des enquêtés les confirment. Les cinq défaillances liées à la gouvernance du programme de désarmement analysées sont le mauvais diagnostic de la crise sécuritaire au Nord-Kivu, l'absence de transparence dans le processus de désarmement, la mauvaise conception du programme, le manque d'attention accordée à la réintégration, le manque de coordination des activités entre les acteurs et enfin, l'absence de désarmement et de démantèlement des milices des acteurs politiques. C'est donc ces axes de réflexion qui constituent la multicausalité de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu.

Mots clés : *Gouvernance administrative, Désarmement, Groupes Armés Nationaux, Nord-Kivu.*

Abstract

This study looks at the pitfalls in the administrative governance of the disarmament program for national armed groups in North Kivu. It identifies five factors of administrative governance that explain the failure of the disarmament program for NAGs in North Kivu Province, with 70% of respondents confirming them. The five governance-related failures analyzed in the disarmament program are a poor diagnosis of the security crisis in North Kivu, a lack of transparency in the disarmament process, poor program design, insufficient attention to reintegration, poor coordination of activities among

* Docteur en Sciences Politiques et Administratives de l'**Université de Kisangani** et Professeur Associé à l'**Université de Goma**, ses travaux de recherche se concentrent sur les politiques publiques sécuritaires et un accent particulier sur le désarmement des groupes armés à l'est du Congo-Kinshasa. Il est Auteur et coauteur de nombreuses publications scientifiques dont L'Accord de paix de Goma du 23 mars 2009 et son impact sur la sécurité dans la Province du Nord-Kivu.

stakeholders, and finally, the absence of disarmament and dismantling of militias linked to political actors. These areas of reflection therefore represent the multiple causes behind the failure of administrative governance in the disarmament program for national armed groups in North Kivu.

Keywords: *Administrative governance, Disarmament, National Armed Groups, North Kivu.*

I. Introduction

La présente étude se situe dans un contexte de la crise de sécurité en République Démocratique du Congo via Province du Nord-Kivu. Cette crise a fait du domaine de désarmement, l'objet d'une vaste reconnaissance dans la communauté internationale en général et dans la République Démocratique du Congo en particulier. Elle a amené la communauté internationale et le Gouvernement central congolais à mettre en œuvre trois programmes de désarmement depuis 2004 : Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, (CONADER), Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPNDDR), Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR III). Le quatrième appelé « Programme de Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation » (P-DDRCS) est aujourd'hui placé sous la haute autorité du Président de la République.¹

Le problème d'ancrage de cette réflexion réside dans la persistance de l'insécurité humaine chronique en dépit de la mise en œuvre du programme de désarmement des Groupes Armés Nationaux (GAN) depuis 2004. Cette étude s'interroge sur le pourquoi de l'échec de ce programme de désarmement des Groupes Armés Nationaux (GAN) au Nord-Kivu. La réponse à ce questionnement réside dans les écueils de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des Groupes Armés Nationaux (GAN) au Nord-Kivu. La vérification de l'hypothèse a mobilisé la méthode systémique selon le modèle de David Easton. Cette méthode a coordonné la triangulation des techniques d'observation, d'entretien structuré et d'analyse documentaire. L'objectif

¹ L'article 2 de l'Ordonnance n° 21/038 du 04 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement d'un Programme de Désarmement, Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation, en sigle « P-DDRCS » stipule : le P-DDRCS résulte de la fusion du PNDDR et du Programme de STAREC.

poursuivi consiste à cerner les écueils de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des Groupes Armés Nationaux (GAN) au Nord-Kivu.

Malgré les mérites de travaux antérieurs sur le désarmement et la sécurité humaine, ces derniers n'ont pas abordé la problématique de la persistance de l'insécurité humaine dans la Province du Nord-Kivu pour relever leurs causes liées aux écueils de défaillance de la gouvernance du programme de désarmement des groupes armés nationaux. La plupart des études antérieures ne concernent pas les programmes de désarmement I, II et III mis en œuvre depuis 2004 par le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants de la République Démocratique du Congo. Les termes de référence de l'évaluation des programmes de désarmement n'ont pas listé une série de critères en ligne avec les critères de l'analyse des politiques publiques à prendre en compte. Les travaux antérieurs n'ont pas porté sur l'insécurité causée par l'échec du désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu. Il n'a donc pas été question de montrer la relation entre insécurité et désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. Le choix porté sur la Province du Nord-Kivu dans ce travail se justifie non seulement par le fait qu'elle est un cas type des conséquences néfastes de la guerre, de l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers, mais aussi parce que la paix et la sécurité de cette Province y sont des éléments des réponses au problème de développement humain en République Démocratique du Congo. Elle est aussi l'épicentre des guerres en République Démocratique du Congo à cause de l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers, d'une part et des multiples agressions armées du Rwanda et de l'Ouganda, d'autre part.

Selon C.-P. DAVID², la gouvernance se réfère aux institutions et aux processus par lesquels, une société détermine l'exercice du pouvoir et les mécanismes de prise de décision devant résoudre des problèmes communs. La Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Union Européenne proposent une dizaine d'indicateurs relativement similaires de la gouvernance pour lesquels, l'étude a fait recours³.

² C.-P. David, *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 377.

³ Otemikongo Mandefu Yahisule J., *RDC, administrer l'Etat selon les règles de l'art. Impératifs pour une administration publique congolaise de développement*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 79.

Les institutions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du volet Désarmement des groupes armés nationaux sont la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, l'Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, la Police Nationale Congolaise, l'Agence Nationale de Renseignement, l'Organisation des Nations Unies (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo. Le PNDDR prévoit la fonction à remplir par chacune des institutions précitées en matière de désarmement. Les défaillances de la gouvernance administrative constituent un des obstacles qui entravent le désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu. En effet, les différents acteurs n'ont pas joué leurs rôles respectifs. L'observation sur le terrain montre que tous les acteurs ont failli à leurs missions.

II. Manque de diagnostic de la crise sécuritaire au Nord-Kivu

La persistance de l'insécurité en Province du Nord-Kivu fait un débat parmi les analystes⁴. Certains pensent aux facteurs externes notamment :

- Les pesanteurs géopolitiques des pays des Grands Lacs. Selon les tenants de cette thèse, le goût qu'ont eu les officiels rwandais à travers leur participation aux guerres de 1996 et 1998 a créé un appétit glouton de palper du doigt les richesses minières du Nord-Kivu. Ils poursuivent en disant que le Rwanda a tout intérêt à maintenir un climat de « ni paix, ni guerre » pour continuer à extirper du sol congolais ses richesses : d'où le souci de ce pays de voir toujours le Nord-Kivu être géré militairement par des factions qui faciliteraient le trafic illicite des minerais. C'est le sens même de l'existence du CNDP, du M23 original, ensuite du M23-Runiga avant d'éclater en M23-Makenga et Ntaganda. C'est aussi cela qui justifie le refus opposé par les militaires ainsi identifiés de quitter l'Est de la RDC.
- Le soutien des réseaux internationaux au Rwanda pour accroître la capacité tactique et sa stratégie d'assujettir la RDC.

⁴ J. Paluku Kahongya, Paluku Kahongya J., *Le Nord – Kivu entre démocratie et guerres, Éléments de mémoire de Julien Paluku Kahongya*, tome I, Kinshasa, Médiaspaul, décembre 2016, pp. 56-57.

- La présence sur le sol congolais des rebelles rwandais (FDLR) et ougandais (ADF) qui sèment désolation çà et là en bénéficiant parfois du concours de certains fils et filles du pays. La relation entre les FDLR et le gouvernement du Congo est complexe. Le Congo a parfois agi militairement contre le groupe, mais certains officiers de l'armée Congolaise ont et continuent de collaborer avec le groupe par profit économique et militaire.

Les FDLR ont parfois formé un mur de protection contre les groupes soutenus par le Rwanda, tels que le M23. Les FDLR continuent de troquer et d'échanger des renseignements avec des officiers de l'armée Congolaise, ce qui est le reflet d'une longue histoire de collaboration entre les deux groupes tel que documentée par enquêtes répétées du Groupe d'Experts des Nations Unies et les médias. Un enquêté a déclaré ⁵: *Les soldats des FARDC continuent de vendre ou de troquer leur armement aux FDLR et aux groupes armés nationaux, y compris des munitions, des armes et/ou des uniformes.*

Au cours des 15 dernières années, des centaines de combattants des FDLR ont intégré l'armée du Congo à travers des processus de « brassage », « mixage » et intégration accélérée. De plus, de nombreux combattants des FDLR sont parvenus à obtenir des papiers d'identité congolaise durant l'inscription des électeurs en 2005, 2011 et 2016 et ont pu ensuite intégrer l'armée à travers des campagnes de recrutement.

- La recomposition des États à hégémonie ethniciste par la création du Tutsiland étendu sur une partie du Nord-Kivu (Masisi, Walikale et Rutshuru) dont le sol et le sous-sol regorgent des ressources naturelles diverses parmi lesquelles, le pétrole découvert récemment à Rutshuru et dans le Parc National des Virunga (PNVI) constitue une cause latente de l'insécurisation permanente du Nord-Kivu par le Rwanda et l'Ouganda à travers des rébellions et groupes armés fabriqués pour accomplir cette tâche en faveur de certaines multinationales ; par-delà, distraire les autres ethnies à ne pas coaliser pour former des États de leur obédience.

D'autres penseurs situent l'explication des causes de l'insécurité dans les facteurs internes :

- Les ratés de la constitution d'une armée républicaine pendant et après la transition de 2003. Il s'agit essentiellement de brassage, mixage, intégration accélérée... Ces

⁵ Entretien n° 13, Masisi, le 12 mai 2024.

pratiques ont abouti à la formation d'une armée rendant doublement compte : d'abord aux anciens chefs rebelles, ensuite à l'autorité hiérarchique avec une pesanteur dominante des orientations qui émanent des anciens chefs et des leaders ethniques. La désintégration des brigades formées après la transition a été suivie quelques années plus tard de la fragilisation des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) face à l'ennemi.

- L'échec des programmes de réintégration. Beaucoup de jeunes gens ont été remis dans leurs familles sans perspectives pour leur lendemain alors qu'ayant manipulé les armes. Ceci justifie le phénomène de recyclage dans les groupes armés (récidivisme) faute des programmes d'encadrement efficaces. La faiblesse constatée dans la prise en charge des éléments FARDC incite les filles et fils de la Province à travailler en dehors des circuits officiels au profit des groupes armés « économiquement rentables » (braquage, prélèvement des taxes auprès des usagers de la route, kidnapping fondé sur l'exigence des rançons...).

D'autres analystes trouvent le fondement de la persistance de l'insécurité dans les causes politiques. C'est notamment :

- Les élections au niveau national et provincial par lesquelles, certains groupes ethniques s'estiment être faiblement représentés ou alors pas représentés dans les institutions. Cela les pousse ainsi à se servir des groupes armés pour démontrer que malgré l'absence ou la faible représentativité dans les institutions, ils existent quand même.
- L'ethnisation du phénomène groupes armés. En effet, chaque communauté a tendance à rechercher sa propre sécurité devant les menaces d'autres communautés : c'est le cas de NDC de Cheka pour les *Nyanga*, de Maï-Maï APCLS de J. Karairi pour les *Hunde*, de Nyatura et MPA pour les *Hutu*, de Maï-Maï Lafontaine-Kavawaseli-Hilaire Kombi pour les *Nande*, du CNDP-M23 pour les *Tutsi*, de Raïa Mutomboki pour les *Tembo et Lega*. Cet état de chose aboutit à la forte polarisation des groupes armés autour des ethnies provoquant ainsi l'immixtion dans les conflits de pouvoir et les conflits fonciers qui, à leur tour, alimentent l'insécurité.

III. Mauvaise conception du programme et manque d'attention accordée à la réintégration

La réintégration n'est pas à confondre avec la réinsertion. L'Organisation des Nations Unies (ONU)⁶ distingue réinsertion et réintégration. La réinsertion fait partie de la démobilisation et assure sur le court-terme la transition vers la réintégration. Cette dernière est en revanche définie comme un processus de long terme visant un retour durable de l'ex-combattant dans la vie civile. La réinsertion consiste en une assistance transitoire de douze mois au maximum. La réintégration au contraire est essentiellement un processus social et économique de durée non déterminée, qui a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et est une responsabilité nationale. Elle exige souvent une assistance extérieure à long terme⁷. Quoiqu'il en soit, la réintégration constitue la dernière étape du processus DDR, elle est souvent négligée et moins soutenue par les acteurs internationaux et apparaît comme « le parent pauvre » de tout le processus.⁸

Les catégories utilisées pour identifier les groupes armés nationaux, qui ne comprenaient pas les groupes rebelles absents du processus de paix antérieur (comme les Mai-Mai), ne pouvaient pas obtenir l'adhésion des communautés, car elles ne reflétaient pas la réalité sur le terrain. L'absence de soutien durable a aussi été considérée comme une raison de la reprise des armes par les combattants. En effet, l'absence d'intervention durable a mené le Gouverneur du Nord-Kivu à considérer le processus de désarmement dans la communauté comme une solution. De plus, le gouvernement n'ayant pas honoré ses engagements après la signature d'accords avec les groupes armés, ces derniers ont choisi de dissuader les populations de participer au processus de désarmement.

Le manque de participation des communautés au processus de désarmement, et en particulier aux volets de suivi et de réintégration, ont fait que les ex-combattants ont rapidement repris le combat. Dans de nombreux cas, une fois démobilisés, les ex-combattants n'ont reçu aucun conseil pour leur réintégration. De plus, les défaillances du

⁶ Rapport des Nations Unies du Secrétaire Général au conseil de sécurité, 2002, p. 2.

⁷ Rapport de Secrétaire Général de l'ONU, Désarmement, démobilisation et réintégration, A/C/5/59/31

⁸ C. Foulquie, *Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR). Repenser la réintégration dans une perspective de développement*, Mémoire de master 2 professionnel en coopération internationale, Action humanitaire et politiques de développement, université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2010-2011, p. 40.

traitement psychologique et du suivi ont empêché les ex-combattants d'acquérir les compétences requises pour réintégrer leurs communautés.

La pratique des opérations de consolidation de la paix⁹ montre que la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants se présentent comme essentiels dans le processus de stabilisation du secteur de la sécurité après les conflits.

Cette activité incontournable pour la consolidation de la paix permet de réduire, de manière effective, les probabilités de reprise des actes de violence, des hostilités ou du banditisme et facilite en même temps le passage pour l'Etat qui en est le bénéficiaire, d'une situation de tension à une situation d'apaisement véritable propice à la mise en œuvre des mesures politiques, sociales et économiques de consolidation de la paix¹⁰.

Le processus de réintégration conditionne le succès des autres mesures de consolidation de la paix devant s'étendre à moyen et long termes. Kofi Annan rappelle que tant qu'il n'a pas eu lieu, non seulement il n'est pas possible de mettre fin à la guerre civile, mais encore, l'on n'a guère de chances d'atteindre d'autres objectifs d'importance critique que sont, par exemple, la démocratisation, la justice et le développement¹¹.

L. A. Sicilianos souligne à ce propos que, le désarmement et la démobilisation incomplets, faute de coopération, de l'UNITA en Angola, ont constitué la cause principale des difficultés et des revers essuyés, ajoutant, au sujet du Mozambique, que le Secrétaire

⁹ Voir par exemple, Ntumba Kapita Patrice Emery, *La pratique onusienne des opérations de consolidation de la paix : analyse, bilan et perspectives*, Thèse de Doctorat Nouveau régime, Faculté de Droit, des Sciences économique et de gestion, Université de Nancy, septembre 2010.

¹⁰ S/2000/101 du 11 février 2000, Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, § 3. Koffi Annan considère que ce processus peut revêtir une importance symbolique et politique qui va au-delà de ses objectifs premiers en ce sens que lorsque la démilitarisation et le désarmement complets se révèlent impossibles, un programme crédible de désarmement, de démobilisation et de réinsertion peut néanmoins contribuer pour beaucoup à renforcer la confiance entre les anciennes factions et à accélérer l'élan donné aux initiatives visant à assurer la stabilité. Monsieur Pemagbi, s'adressant au Conseil de sécurité au nom de la Sierra Leone, s'est dit conscient du fait que, comme dans d'autres situations après les conflits, la consolidation de la paix dans son Etat, exigeait au préalable que le désarmement et la démobilisation des ex-Combattants soient menés à bon terme. Voir S/PV.4993 du 22 juin 2004, Le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, intervention de M. Pemagbi, représentant permanent de la Sierra Leone, p. 6.

¹¹ Assemblée Générale de l'ONU, A/59/565 du 2 décembre 2004, Un monde plus sûr : notre affaire à tous, Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, § 227 ; L.A. Sicilianos, « L'ONU, la consolidation de la paix et l'édification de la démocratie », in *Mélanges en l'honneur de Nicolas Valticos, Droit et justice*, Paris, A. Pedone, 1999, p. 221.

général s'est implicitement référé au précédent angolais pour relever que les retards du plan de démobilisation risquaient de faire échouer le processus électoral¹².

Plusieurs types de difficultés sont identifiables. La planification des opérations révèle des blocages réels d'ordre opérationnel, d'une part et d'autre part, des blocages de nature financière. Un enquêteur a déclaré¹³ : *Le programme de désarmement des Groupes Armés Nationaux (GAN) était centralisé et militarisé. En effet, ce programme centré sur les combattants seulement a favorisé le recrutement des autres combattants lorsqu'ils sont arrivés dans les villages oubliant les jeunes à risques. Au même moment que le Gouvernement et ses partenaires cherchaient à trouver la solution au problème des combattants, ils devraient aussi s'occuper des communautés. C'est-à-dire, ils devraient aussi réconcilier les ex-combattants et les communautés d'accueils. Voilà, que le programme de désarmement portait déjà, dans sa conception, les germes de son échec.*

Dans le processus de désarmement des groupes armés nationaux, les acteurs n'ont pas suffisamment préparé le terrain d'accueil des ex-combattants au point que les discours tenus par ces derniers a sensiblement influencé la population civile qui, à son tour, a émis le vœu de mener aussi la vie de rebelle pour être bénéficiaire des kits de réinsertion ; alors que c'est le contraire qui serait possible : la population civile devrait être suffisamment préparée pour persuader les ex-combattants à accepter de mener la vie civile.

Selon G. Berghezan et L. Guesnet¹⁴, la CONADER a laissé 40 000 ex-combattants sans leur paquet de réintégration. Elle n'a pas réalisé les programmes spécifiques pour les blessés de guerre et les malades chroniques. Ces auteurs lui reprochent d'avoir des statistiques non fiables des personnes éligibles au DDR, des prévisions budgétaires irréalistes et une mauvaise gestion de ses ressources financières. Cette situation a conduit le Président de la République à abroger le Décret n° 03/042 du 18 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la CONADER, tel que modifié et complété par le Décret n°05/041 du 21 mai 2005¹⁵.

¹² *Ibidem.*

¹³ Entretien n° 40, Goma, le 12 mars 2020.

¹⁴ G. Berghezan et L. Guesnet, « Étude sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo », GRIP-B.I.C.C. Une étude réalisée à la demande du PNUD pour le projet « Reconstruction Communautaire, Réinsertion des Ex-Combattants et Réduction des Armes Légères en République Démocratique du Congo », Juin 2010, p. 33.

¹⁵ RDC, Ordonnance n°07/056 du 14 juillet 2007 abrogeant le Décret n° 03/042 du 18 décembre 2003, portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Désarmement,

IV. Manque de coordination des activités entre les acteurs

La question de coordination, notamment depuis la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble de la société internationale. Au vu de la multiplicité des acteurs et champs d'activité du désarmement, la coordination est un véritable enjeu pour la mise en œuvre des programmes établis. Sur plusieurs points, les organes des Nations Unies ont des difficultés pour faire coïncider leurs actions à l'instar d'UNDP et DPKO. Hors du système des Nations Unies, UNDP et la Banque Mondiale n'opèrent pas toujours en synergie. En RDC, par exemple, le programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DRC) en Ituri mis en œuvre par UNDP opère en parfaite autonomie en parallèle avec le PNDDR, programme national financé par le MDRP. À l'origine, le DRC devrait être un programme pilote, il cohabite finalement avec le PNDDR pour des raisons politiques.

À ces difficultés sur le terrain, s'ajoutent celles de coordination en amont avec les bailleurs internationaux. Une fois de plus, la République Démocratique du Congo offre un exemple du manque de cohérence entre donateurs. Les différents programmes n'étant pas coordonnés, le gouvernement congolais a pu mettre plusieurs donateurs en concurrence. En outre, le problème de coordination ne reflète pas uniquement l'absence de mécanismes appropriés, mais également des différends politiques au sein de la communauté des donateurs. Par ailleurs, le manque de cohérence nuit gravement à la crédibilité de la communauté internationale vis-à-vis de ses partenaires nationaux. Ainsi, certains donateurs impliqués dans la réforme de l'armée avaient décidé de relever le montant de la solde alors que les institutions financières internationales refusent catégoriquement toute augmentation du budget de la défense. La coopération belge qui a décidé de faire cavalier seul en matière de RSS, participe à ce mouvement centrifuge de l'aide¹⁶.

Le manque de coordination se mesure également à travers la relation parfois tendue entre les structures nationales de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion et les acteurs internationaux en la matière. « La question de la coordination avec les acteurs nationaux,

démobilisation et Réinsertion, en sigle CONADER, tel que modifié et complété par le décret n° 05/041 du 21 mai 2005.

¹⁶S. Melmot, « Candide au Congo. Échec annoncé de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) », Focus stratégique, n°9, IFRI, septembre, Sd.

peut se comprendre en d'autres termes comme la problématique de l'appropriation nationale du processus »¹⁷. Cette priorité est soulignée dans toutes les recommandations et principes du Désarmement, Démobilisation et Réintégration¹⁸.

La collaboration entre les agences nationales chargées du DDR et les bailleurs internationaux démontre qu'ils ne poursuivent pas toujours les mêmes objectifs, et leurs logiques s'affrontent parfois, comme ce fut le cas en République Démocratique du Congo en décembre 2006. Le conflit entre la Banque Mondiale et les institutions nationales chargées du Désarmement, Démobilisation et Réintégration a bloqué le processus lorsque les partenaires du Multi-Country Demobilization and Reintegration Program ou Programme Multi-Pays de Démobilisation et Réintégration (MDRP) ont posé des conditionnalités pour sa continuation, exigeant le remboursement d'un montant de dépenses inéligibles (6,8 millions \$), la dissolution de la CONADER, la création d'une nouvelle institution et un consensus sur la nomination de son directeur. Les résistances du gouvernement ont alors paralysé le processus. La volonté d'appropriation nationale exprimée par les acteurs internationaux est ainsi tiraillée entre le respect de la souveraineté nationale et la volonté d'imposer des règles de fonctionnement parfois nécessaires au bon déroulement des programmes. Tandis que l'Organisation des Nations Unies (ONU) se heurte toujours à des problèmes de coordination et d'intégration dans les environnements complexes, le Désarmement, la démobilisation et la Réintégration (DDR) de deuxième génération est aux prises avec des difficultés plus grandes encore étant donné l'étendue et la diversité des activités concernées et les liens existants requis entre les activités liées à la sécurité et au développement. Même si des efforts louables cherchent à surmonter les obstacles à une bonne coordination et intégration, les missions de l'ONU se heurtent encore à de grandes difficultés liées à la coordination des efforts de DDR de deuxième génération. En Afghanistan, outre la multiplicité des intervenants que divers intérêts amènent dans le pays, la coordination entre la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité) et la MANUA est parfois difficile, car celles-ci interviennent dans le cadre de deux mandats distincts mais liés du Conseil de sécurité.

Dans les pays en développement où les qualifications, les capacités gestionnaires et les moyens d'assurer les prestations essentielles à la population font souvent défaut, c'est aux

¹⁷ Foulquie Camille, *op. cit.*, p. 56.

¹⁸ SIDD, Final report, p. 21. IDDRS, 2.10.

associations de la société civile que revient le rôle d'intermédiation directe avec les populations nécessiteuses¹⁹. Cette intermédiation par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'appui aux organisations populaires peut également se faire sous forme d'analyse technique, de formation et d'expertise qui permettent de dialoguer de façon plus égale avec les pouvoirs publics.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de la Société civile n'ont pas joué le rôle de substitut des pouvoirs publics à titre permanent et/ou à titre temporaire. Dans les situations de guerres CNDP (Congrès National pour la défense du Peuple), M23 (Mouvement du 23 Mars 2009) et de l'activisme des milices locales dans la Province du Nord-Kivu à l'Est de la RDC, les ONG n'ont pas démontré leur utilité dans la sensibilisation des groupes armés nationaux (GAN), à part les ONG PAREC (Programme Œcuménique de Paix, Réconciliation et Transformation des Conflits) et Hope in Action qui ont initié des opérations dites « arme contre 100\$ et arme contre vélo ou tôles ». Malheureusement, cette approche de ces deux ONG a suscité de la part de certains officiers militaires des FARDC, la magouille de redistribuer les armes récupérées entre les mains soit de certains combattants, soit des civils pour bénéficier de ces 100 USD, tôles ou vélos. Ce qui a constitué une résolution statique du désarmement car la même arme pouvait être présentée plusieurs fois pour récupérer plus de 100 USD, plus de tôles et des vélos. D'où, un cercle vicieux du désarmement.

Ce programme de désarmement a constitué dans un cas comme dans l'autre une opportunité d'enrichissement illicite pour les officiers militaires des FARDC et leurs complices. Il sied de noter que toute opération initiée, légale soit-elle subi une contre opération qui la préjudicie taxée spécifiquement au Nord-Kivu comme « Coop, Djema ». Il s'observe ainsi un détournement tacite du financement alloué pour le désarmement entraînant la pérennisation de l'insécurité dans la redistribution des armes aux GAN. Certains officiers militaires des FARDC ont déjà réalisé que l'éradication de l'insécurité au Nord-Kivu risque de mettre un terme à leur mafia et/ou affairisme orchestré déjà comme leur mode de vie.

¹⁹ I. Ehueni Manzan, *Accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique*, Thèse de doctorat, Droit Public, Faculté de Droit, des Sciences Politiques et de Gestion, Université de la Rochelle et UFR des Sciences Juridiques Administrative et Politique, Université de COCODY-ABIDJAN, 2011-2012, p. 512.

L'observation sur le terrain montre que les FARDC et les services spécialisés du gouvernement de la RDC n'ont pas collaboré avec les OSC (Organisations de la Société Civile).

V. Absence de transparence dans le processus de désarmement

La transparence est essentielle pour gagner la confiance de la population locale et des anciens combattants. Le processus de collecte et de destruction des armes doit être réalisé au vu et au su de tous, dans la mesure où il permet la sécurité opérationnelle. La population et les anciens combattants doivent avoir l'assurance que les armes qu'ils rendent ne seront pas utilisées contre eux par une faction rivale ou par le gouvernement. Pour assurer l'équité et la justice, toutes les parties belligérantes doivent être représentées adéquatement dans le processus de prise de décisions. Une telle participation permet également de tenir compte de tous les intérêts et de toutes les préoccupations. La transparence est aussi essentielle pour assurer la vérification de l'élimination finale des armes et des munitions récupérées.

Le processus de désarmement doit être appuyé par des campagnes de sensibilisation et d'information sur les Armes Légères de Petit Calibre (ALPC) afin de promouvoir la transparence et d'instaurer la confiance. En outre, les programmes de désarmement, surtout aux toutes premières étapes de la stabilisation d'urgence, devraient être axés sur le renforcement de la stabilité. L'instauration de la confiance, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation et de programmes d'amnistie, aide à conditionner les attentes de la population locale et des personnes démobilisées. L'instauration de la confiance encourage également les combattants et les civils à révéler l'emplacement des caches d'armes et d'autres tentatives de violation des accords. Les campagnes de sensibilisation et d'information comme moyen de favoriser la transparence doivent être au premier rang des priorités de la planification de programme et de l'affectation des ressources. Ces campagnes doivent être gérées par des professionnels et mises en œuvre par les membres de la population. Les modes de communications régionales, en conformité avec la culture et les normes locales, doivent faire partie de la planification et de la mise en œuvre des campagnes d'information.

Si la transparence s'est peu à peu muée en un idéal dans les sociétés contemporaines, elle constitue également une source d'inquiétude. Cette ambivalence s'explique par les sens

très différents de la transparence, selon qu'il s'agisse de la vie publique ou de la vie privée. Dans le premier cas, elle participe à des exigences de l'Etat de droit, alors que, dans le second, elle est associée à une violation de l'intime. De même, le secret peut être soit le signe de l'arbitraire de l'Etat, soit celui du respect des droits individuels, tel que la pensée libérale l'a promu. Secret et transparence peuvent révéler d'expériences de violence, décriées avec la même véhémence et la même légitimité.

Pour de nombreux auteurs des XX^e et XXI^e siècle, la transparence demeure une utopie positive. La cité idéale serait cristalline, en retrait de toute opacité. Toutefois, si une partie importante de la littérature contemporaine associe la transparence au progrès, à la démocratie et voit dans la publicité un bouclier face à l'illégalité, à la corruption, à la tromperie, à l'irresponsabilité et à la violence de l'arbitraire, l'universelle visibilité est également associée à des expériences de violence, très thématiques au cours du XX^e siècle. Le cauchemar Orwellien en est l'expression fictive la plus saisissante. L'utopie de la transparence se renverse et devient une source d'effroi. M. Foucault a brillamment problématisé la relation qui s'instaure entre pouvoir et visibilité. Le plan de pénitencier idéal qu'est le panoptique nenthamien lui servant de parfaite illustration : chaque détenu est confiné dans sa cellule, constamment visible, chacune de ses actions peut être vue par un surveillant, mais celui-ci demeure invisible. Soumis à une visibilité potentiellement permanente, le détenu agit comme s'il était constamment observé. Ainsi, joue la visibilité dans l'exercice du pouvoir. Aujourd'hui, la sophistication des moyens de surveillance, par l'interconnexion des fichiers, la mémoire des cartes de crédits, la vidéosurveillance, la biométrie, l'espionnage des télécommunications, prolonge et dramatise la controverse sur la relation entre visibilité/transparence et pouvoir. Les atteintes à la vie privée et à l'intimité constituent les critiques classiques adressées à ces nouvelles méthodes d'investigation ou de surveillance. Une littérature très abondante en atteste²⁰. Pour T. Libaert²¹, la transparence devient l'alibi de la surveillance, elle « permet de tout savoir, tout entendre, tout voir, mais en même temps elle fait de chacun un objet au regard de

²⁰ C. Sykes, *The End of Privacy*, New York, St. Martin's Press, 1999; R. Whitaker, *The End of Privacy: How Total Surveillance is Becoming a Reality*, New York New Press, 1999; S. Garfinkel et D. Russel, *Database Nation: The Death of Privacy in the 21st Century*, Beijing-Cambridge, O'Reilly and Associates, 2000; J. Rosen, *The Unwanted Gaze: The Destruction of Privacy in America*, New York, Random House, 2000.

²¹ T. Libaert, *La transparence en trompe l'œil*, Descartes et Cie, Paris, 2003, p. 118.

l'autre (...). Plus la société est transparente, plus elle est contrôlable. Plus l'individu est transparent, plus il est contrôlable et donc manipulable ». Signe de l'inquiétude liée aux nouveaux pouvoirs d'informations et d'investigations, la création récente d'organisations internationales qui luttent contre les intrusions des gouvernements et des entreprises dans la sphère privée. *Privacy International* en est une parfaite illustration. Cette organisation non gouvernementale parraine chaque année la remise d'une « Big Brother Award » récompensant des administrations, des sociétés, des particuliers qui ont « excellé » dans la violation de la sphère privée, rappelant d'une autre manière la proximité du monde actuel avec l'imaginaire d'Orwell. Les organisations publiques ne sont d'ailleurs pas en reste. À ce titre, la CNIL (une autorité administrative indépendante française) veille à ce que les technologies informatiques n'affectent pas les libertés individuelles, en adaptant les mesures de protection de la vie privée à l'évolution technologique. Le développement des techniques d'investigation modernes paraît démentir les propos de G. Simmel, lorsqu'il affirmait, en 1908, qu'à mesure que la publicité s'emparait des affaires d'Etat, « l'individu acquerrait la possibilité de se retirer de plus en plus complètement, et que la vie moderne développerait une technique pour garder secrètes les affaires privées »²². Le projet des démocraties libérales qui « ont cherché à réduire les zones de secret qui appartenaient au domaine du pouvoir et à augmenter la confidentialité dans la vie privée » 2001, semble avoir échoué. Les réponses aux menaces terroristes auxquelles les Etats sont confrontés inversent tendanciellement la formule de G. Simmel, en réintroduisant la raison d'Etat et repoussant les limites de la sphère privée.

La fascination et la répulsion que génère la transparence au XXe siècle sont souvent partie liées avec des expériences traumatiques de violence, notamment celles de la dictature et du totalitarisme. De telles expériences ont généré deux discours très antithétiques sur la transparence, à la fois de valorisation et d'effroi. La face enchantée de la transparence est la plus explicitement exprimée par N. Bohr lorsqu'il indique : « Si la meilleure arme de la dictature est le secret, la meilleure arme de la démocratie serait l'ouverture »²³. K. Popper se situe pleinement dans cette inspiration²⁴. La transparence est intimement liée à l'ouverture, aux débats, à la confrontation des opinions. Pour sa part, G. Carcassonne

²² G. Simmel, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999, p. 371.

²³ *Idem*, cité par D. Brin, *The Transparent Society*, Reading (MA), Addison-Wesley, 1998, p. 314.

²⁴ K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979.

exprime le versant désenchanté de la transparence, lorsqu'il indique dans « Le trouble de la transparence » : « À ne pas la ramener à ce qu'elle doit être-un moyen, dont l'utilité comme la légitimité se mesurent à l'aune des objectifs qu'elle sert-, la transparence est une menace. Devenue une fin en soi, elle s'imposera d'elle-même, n'aura nul motif à s'arrêter ici ou là, s'instaurera partout, irrésistiblement, sous le masque fallacieux d'une exigence démocratique. Au terme de l'évolution se révélera son paradoxe : la démocratie aura réalisé le rêve du totalitarisme. Car, c'est bien lui qui a pensé la transparence et en a fait un absolu. Le totalitarisme a besoin de tout savoir pour tout contrôler. Rien ne doit ni ne peut lui être inaccessible »²⁵. Pourtant, transparence et secret constituent en démocratie un couple inséparable, dont le dosage peine à trouver un consensus. La diabolisation de la transparence, comme celle du secret, ne paraît pas être une réponse adéquate à la délicate question de leur équilibre. Les abus de la transparence, mis en fiction par G. Orwell, ne doivent pas nous faire oublier la force émancipatrice du projet politico-moral qui sous-tend l'exigence de « publicité ». De même, le discours « émancipatoire » qui se structure autour de la notion de transparence dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, largement associé à l'émergence des gouvernements représentatifs, ne doit pas occulter la violence d'un monde privé d'intimité²⁶.

Les officiers des FARDC affectés dans le processus du désarmement ont fait de ce dernier un sujet tabou où après récupération des armes auprès des combattants, l'on ne savait plus rien de leur nombre et leur destination. Ce qui a laissé dans un questionnaire sur la résurgence de plusieurs autres GAN au lieu de leur éradication. Un enquêté a déclaré²⁷ : *Une fois désarmé, il était signifié aux combattants que la destination des armes récupérées auprès d'eux n'était plus une affaire qui le concerne et ils n'ont même plus droit d'en savoir le sort parce que civils et ce dont il est question est une affaire militaire. Il était interdit aux organisations de la société civile de s'intéresser aux armes et munitions des groupes armés nationaux (GAN). Leur travail avait porté seulement sur la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile.*

²⁵ G. Carcassonne, « Le trouble de la transparence », *Pouvoirs*, 2001, 97, pp. 17-23.

²⁶ M. Marzano (Sous la dir.), *op. cit.*, p. 1340.

²⁷ Entretien n° 12, Rutshuru, 13 juillet 2020.

VI. Absence de désarmement et démantèlement des milices des acteurs politiques

Les situations de conflits se caractérisent de plus en plus par une prolifération de groupes armés irréguliers, notamment les milices, les réseaux criminels, les groupes d'autodéfense, les gangs et autres acteurs non étatiques. De nombreux analystes et observateurs ont pointé une tendance inquiétante en déclarant que des chefs d'État et autres puissants acteurs politiques participeraient de plus en plus à la création de milices à l'appui de leurs objectifs, contournant ainsi les contraintes réglementaires relatives à l'armée et à la police. Ces forces ne sont parfois pas représentées dans les processus politiques ou les mécanismes institutionnels officiels associés au désarmement et à la démobilisation, ce qui peut entraver le processus de stabilisation. Le Désarmement et le Démantèlement des Milices (DDM) est une réponse possible au problème que posent ces groupes que les processus DD plus traditionnels risquent autrement de délaisser. Un DDM efficace repose sur une analyse et une recherche approfondies. Il est essentiel de comprendre et de bien se représenter la nature des milices (leurs objectifs, motifs et stratégies), les sources auprès desquelles elles obtiennent de l'aide, ainsi que leurs moyens d'action.

Les incitations économiques qu'il est parfois possible de proposer à ces groupes en échange de leur collaboration peuvent freiner leur démantèlement et susciter des obstacles à la recherche d'autres moyens de subsistance appropriés et attrayants. Plusieurs questions demeurent : faut-il réserver aux milices des traitements différents que ceux applicables à d'autres groupes anciennement mobilisés, tels les anciens militaires, et comment ? Ces questions sont politiques et non techniques dans la mesure où elles se rattachent à des considérations beaucoup plus générales d'équilibre des pouvoirs dans un contexte post-conflit, ainsi qu'aux dynamiques et engagements politiques énoncés dans le cadre d'un accord de paix (s'il existe) et au processus de la RSS (Réforme du Secteur de Sécurité).

L'hypocrisie organisationnelle de certains acteurs politiques congolais met un frein au désarmement et au démantèlement de leurs milices. Tout en demandant le désarmement et le démantèlement de ces milices, ils font en même temps un retour en arrière pour consolider la force et le maintien de ces milices en leur venant en appui matériel, financier, stratégique et moral. Ainsi, le processus de désarmement et de démantèlement des milices se heurte au principe de vouloir quelque chose et son contraire.

Le tableau 1 visualise la répartition des répondants concernant la question d'explications de l'échec du désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu.

Tableau 1. Opinions des enquêtés de l'échec du désarmement des groupes armés nationaux au Nord-Kivu

N°	Causes de l'échec du désarmement des groupes armés nationaux au N-K	D'accord avec	Pas d'accord	Pas d'opinion
1	Mauvais diagnostic de la crise sécuritaire au Nord-Kivu	247 (70,6 %)	77 (22 %)	26 (7,4 %)
2	Absence de transparence dans le processus de désarmement	297 (84,9 %)	35 (10 %)	18 (5,1 %)
3	Mauvaise conception du programme et manque d'attention accordée à la réintégration	260 (74,3 %)	69 (19,7 %)	20 (5,7 %)
4	Manque de coordination des activités entre les acteurs	289 (82,8 %)	48 (13,7 %)	12 (3,4 %)
5	Absence de désarmement et de démantèlement des milices des acteurs politiques	311 (88,9 %)	17 (4,9 %)	21 (6 %)
Ensemble		251,1 (71,1)	72 (20,6)	28,3 (8,1)

Source : Enquête de terrain

Pour une simplification des valeurs dans le tableau 34, les proportions calculées sont arrondies par excès (par exemple 30% au lieu de 30,3% ; 73% au lieu de 72,8%).

Le tableau 1 indique que 5 facteurs de la gouvernance administrative expliquent l'échec du programme de désarmement des GAN dans la Province du Nord-Kivu et 70% des enquêtés les confirment.

Cinq défaillances liées à la gouvernance du programme de désarmement formant la masse critique y ont été analysés. La figure ci-dessous donne le résumé de raisons de défaillance de gouvernance qui ont entraîné l'échec du désarmement des GAN dans la Province du Nord-Kivu sous forme d'un schéma explicatif.

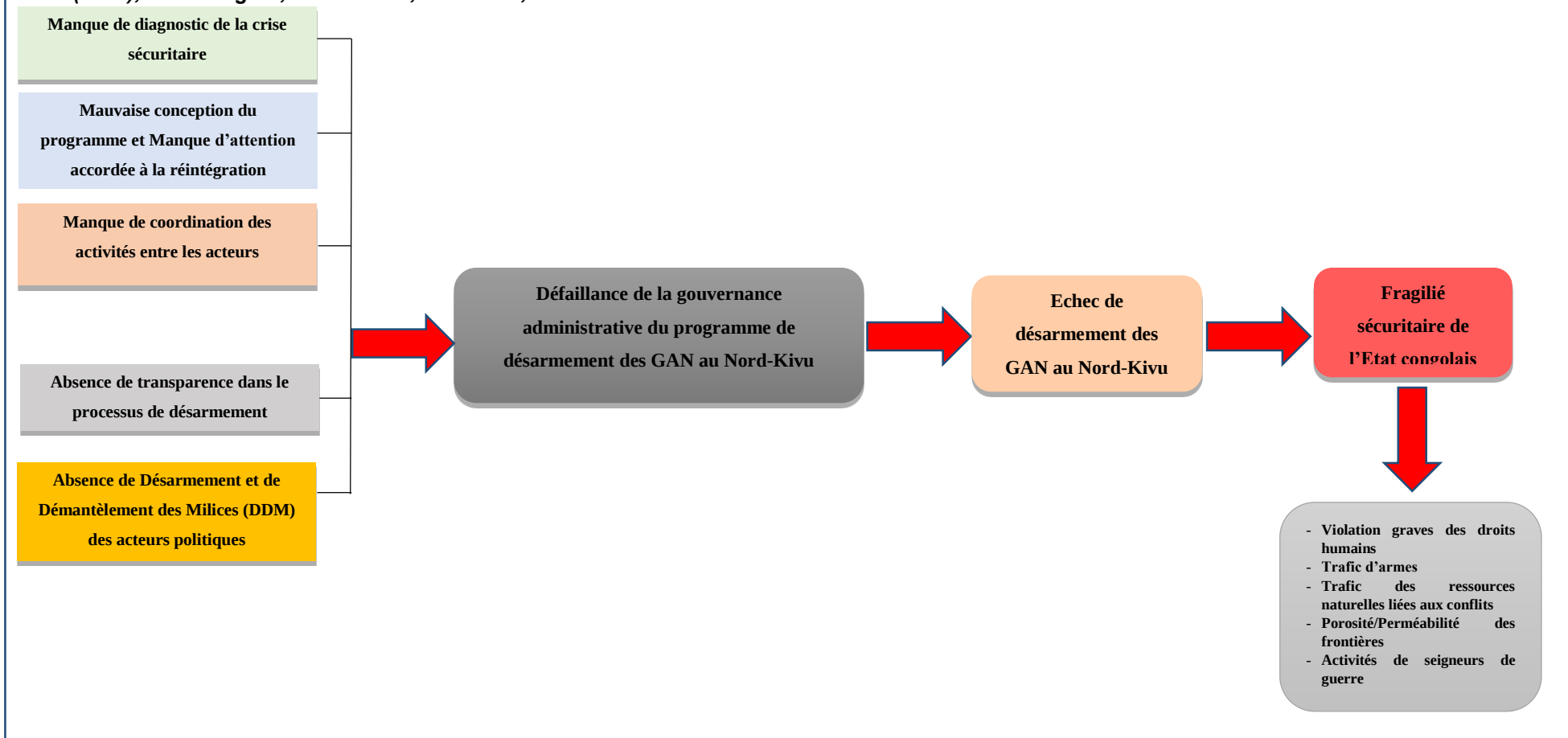


Figure 1. Cercle vicieux de la politique de désarmement

Conclusion

La présente réflexion a porté sur les écueils de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des groupes armés nationaux (GAN) en Province du Nord-Kivu. Le problème social qu'a soulevé l'étude est la persistance de l'insécurité malgré le programme de désarmement des groupes armés nationaux depuis 2004. La question de départ était de savoir pourquoi l'échec du programme de désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu ? Provisoirement, c'était à cause des écueils de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu. L'étude avait pour objectif général d'analyser les écueils de défaillance de la gouvernance administrative du programme de désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu pour améliorer la situation sécuritaire dans la Province du Nord-Kivu. Pour atteindre cet objectif, l'étude a fait recours à la méthode systémique selon D. Easton. Toutes les données se trouvant dans cette réflexion sont de nature qualitative. Les données ont été récoltées en utilisant les techniques d'observation, documentaires et d'entretien structuré. Le mérite de cette réflexion est d'avoir analysé les écueils qui ont plombé le programme de désarmement des groupes armés nationaux dans la Province du Nord-Kivu : les défaillances liées au management ou à la gouvernance. Ce sont donc ces écueils qui expliquent l'échec patent dudit programme au Nord-Kivu. Cette étude présente les limites d'ordre méthodologique : elle n'a pas fait recours aux données quantitatives issues de la documentation. Toutefois, elle propose aux décideurs politiques congolais et à ses partenaires au développement de faire le diagnostic de la situation sécuritaire au Nord-Kivu, de bien concevoir le programme de désarmement de tous les groupes armés nationaux, d'avoir une coordination des activités entre les acteurs, de mettre en place un mécanisme de transparence dans le processus de désarmer et enfin, désarmer et démanteler toutes les milices des acteurs politiques.

Bibliographie

Assemblée Générale de l'ONU, A/59/565 du 2 décembre 2004, Un monde plus sûr : notre affaire à tous, Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, § 227.

Berghezan G. et Guesnet L., « Étude sur la prolifération des armes légères en République Démocratique du Congo », *GRIP-B.I.C.C.* Une étude réalisée à la demande du PNUD

pour le projet « Reconstruction Communautaire, Réinsertion des Ex-Combattants et Réduction des Armes Légères en République Démocratique du Congo », Juin 2010.

Brin D., *The Transparent Society*, Reading (MA), Addison-Wesley, 1998.

Carcassonne, « Le trouble de la transparence », *Pouvoirs*, 2001, 97, pp. 17-23.

David C.-P., *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Ehueni Manzan I., *Accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique*, Thèse de doctorat, Droit Public, Faculté de Droit, des Sciences Politiques et de Gestion, Université de la Rochelle et UFR des Sciences Juridiques Administrative et Politique, Université de COCODY-ABIDJAN, 2011-2012.

Foulquie C., *Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR). Repenser la réintégration dans une perspective de développement*, Mémoire de master 2 professionnel en coopération internationale, Action humanitaire et politiques de développement, université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2010-2011.

Foulquie C., *Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR). Repenser la réintégration dans une perspective de développement*, Mémoire de master 2 professionnel en coopération internationale, Action humanitaire et politiques de développement, université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2010-2011.

Garfinkel S. et Russel D., *Database Nation: The Death of Privacy in the 21st Century*, Beijing-Cambridge, O'Reilly and Associates, 2000.

Libaert T., *La transparence en trompe l'œil*, Descartes et Cie, Paris, 2003.

Marzano M. (dir.), *Dictionnaire de la violence*, 1^{ère} éd., Paris, PUF, 2011.

Melmot S., « Candide au Congo. Échec annoncé de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) », Focus stratégique, n°9, IFRI, septembre, Sd.

Ntumba Kapita Patrice Emery, *La pratique onusienne des opérations de consolidation de la paix : analyse, bilan et perspectives*, Thèse de Doctorat Nouveau régime, Faculté de Droit, des Sciences économique et de gestion, Université de Nancy, septembre 2010.

Otemikongo Mandefu Yahisule J., *RDC, administrer l'Etat selon les règles de l'art. Impératifs pour une administration publique congolaise de développement*, Paris, L'Harmattan, 2020.

Paluku Kahongya J., *Le Nord – Kivu entre démocratie et guerres, Éléments de mémoire de Julien Paluku Kahongya*, tome I, Kinshasa, Médiaspaul, décembre 2016.

Popper K., *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979.

Rapport de Secrétaire Général de l'ONU, Désarmement, démobilisation et réintégration, A/C/5/59/31.

Rapport des Nations Unies du Secrétaire Général au conseil de sécurité, 2002.

RDC, Ordonnance n°07/056 du 14 juillet 2007 abrogeant le Décret n° 03/042 du 18 décembre 2003, portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Désarmement, démobilisation et Réinsertion, en sigle CONADER, tel que modifié et complété par le décret n° 05/041 du 21 mai 2005.

RDC, Ordonnance n° 21/038 du 04 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement d'un Programme de Désarmement, Désarmement, Relèvement Communautaire et Stabilisation, en sigle « P-DDRCS ».

Rosen J., *The Unwanted Gaze; The Destruction of Privacy in America*, New York, Random House, 2000.

S/2000/101 du 11 février 2000, Le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, § 3.

S/PV.4993 du 22 juin 2004, Le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, intervention de M. Pemagbi, représentant permanent de la Sierra Leone. Sicilianos L.A., « L'ONU, La consolidation de la paix et l'édification de la démocratie », in Mélanges en l'honneur de Nicolas Valticos, *Droit et justice*, Paris, A. Pedone, 1999.

SIDDR, Final report, p. 21. IDDRS, 2.10.

Simmel G., *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999.

Sykes C., *The End of Privacy*, New York, St. Martin's Press, 1999.

Whitaker R., *The End of Privacy: How Total Surveillance is Becoming a Reality*, New York New Press, 1999.